IMT Nuremberg Archives

H – 4485

International Court of Justice

F561

202

REPUBLIQUE FRANCAISE

INTERNATIONAL MILITARY TRIBUNAL
NURNBERG, GERMANY
Exhibit RF 306
Filed Jan 25, 1946

18ème REGION

ETAT-MAJOR

RAPPORT DU LIEUTENANT COYNE DE L'ETAT MAJOR DE LA 18ème REGION
Détenu à la Gestapo du 26 au 29 Juin 1944 et au Fort du Hâ
du 29 Juin au 23 Août 1944 (Carte Rouge)

Le 26 Juin 1944, j'ai été arrêté avec mon fils Max au Commissariat de Police du 7° Canton, vers 16 heures 30. Nous avons été conduits au Bouscat et enfermés dans deux cachots de la cave de la Gestapo. Ces cachots sont sans air et sans lumière et l 'on ne pouvait se tenir debout. J'y suis resté 3 jours, sans sortir sauf pour aller manger la soupe du poste de garde. Il n'y avait pas d'eau pour boire ou se laver.

Mon fils a été interrogé le Jeudi 29 Juin dansla matinée Sous la menace d'être amené à parler par force, il se précipita sur l'officier instructeur et lui arrachant son révolver, l'abattit. A l'instant même ses bourreaux se précipitèrent sur lui et le massacrèrent à coups de baïonnette.

J'ai été interné au Fort du Hâ.

Pendant mon séjour à la Gestapo au BOUSCAT, j'ai été témoin de divers faits :

Le Lieutenant FROMENT, alias DARTOIS, arrêté le 26 Juin au matin a été torturé de la façon suivante : Il a passé la nuit du 26 au 27 Juin dans la cellule voisine de celle que j'occupais les mains derrière le dos, attachées avec desmenottes à cliquet.

Il a, le lendemain, été conduit plusieurs fois contre un mur pour être fusillé, le simulacre a été fait à plusieurs reprises. Il est, en outre, resté 24 heures sans manger.

Le Lieutenant HONORE, arrêté le samedi a également été torturé et privé denourriture et de boisson pendant 3 jours avant son interrogatoire. HONORE a été libéré le 23 Août par les Français.

J'ai eu dans ma cellule le dénommé Paul MONDEUX, arrêté à DAX sous l'accusation de négligence dans son service de garde du Parc des Essences. Huit jours après, lorsque je l'ai vu, il portait sur le dos des sillons provenant de coups de garcette profonds de I centimètre Il avait été battu pendant trois jours matin et soir. MONDEUX habite St. PAUL-les-DAX. Il a été libéré le 23 Aout 1944 par les Français. D'une lettre qu'il m'a écrite ces jours-ci, il résulte qu"il se ressent encore des sévices qu'il a éprouvés.

48562 ...../...

H4485-0002

H4485 - 0003

203

Nous étions dans des conditions matérielles déplorables. Les cellules avaient 3 metres sur 2m25, elles contenaient de 5 à 12 internés.

Les Politiques ne sortaient jamais de leur cellule. Nous étions couverts de vermine. La nourriture était inexistante. Nous n'avions à boire que l'eau de la chasse d'eau des W.C. Nous serions morts de faim sans les envois de la Crois Rouge. En ce qui me concerne, quand je suis sorti après deux mois de détention, je pouvais à peine marcher.

Pour la moindre faute d'inattention, les prévenus étaient frappés avec la dernière brutalité, les gardiens s'acharnaient sur les détenus jeunes.

Pour faire avouer, il n'y a pas de tortures qu'ils n'aient infligées aux prévenus les faisant notamment asseoir sur un poêle rouge (cas de BOURGOING Emile actuellement déporté en Allemagne)

BORDEAUX , le 15 Novembre 1944

COYNE

Bonne copie certifiée conforme
Le Délégué du Gouvernement provisoire
de la République Française
au Ministère [illegible] Tribunal International
des Grands Criminels de guerre

Service de Recherche des Crimes de
Guerre Ennemis
Pour le Garde des Sceaux - Ministre
de la Justice
le Directeur du Cabinet,

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

B48563

H4485 – 0004

DEPOSITION DE MONSIEUR BRETTES MAIRE DE MERIGNAC

J'ai été arrêté le 21 Mars 1944 par la Gestapo accusé de détention de poste clandestin et de Résistance (j'avais été arrêté pourle même motif Résistance le 13 Juin 1941)

Amené et écroué au Fort du Hâ; trois jours apres la Gestapo m'a amené au 197 Route du Médoc et m'a enfermé dans la celluie de tortures située dans les caves de ce sinistre hotel.

La premiere où je fus enfermé, cellule de 1m20 de large sur 2 mètres de long et dans laquelle on ne pouvait se tenir debout qu'en face de la porte, ne recevait ni air ni lumière. Comme seul éclairage une ampoule rouge braquée à 70 centimètres au-dessus de la tête du patient sanglé sur son grabat et cela jusqu'à ce que je dus paraitre devant mes interrogateurs, c'est-à-dire 12 heures plus tard. Dans les quatre autres cellules que contenait cette cave, j'entendis hurler toute une journée, un de mes malheureux camarades qui fut enchainé et roué de coups de nerf de boeuf, jusqu'à ce qu'il se taise, ne l'entendant plus, je pensais qu'ils avaient dû le tuer.

Ramené au Fort du Hâ, trois jours plus tard, je fus confronté avec un co-détenu, MALLET, à qui on voulait faire dire qui j'étais dans la Résistance.

Pour cela, devant moi, on le frappa à coups de nerf de boeuf, le torse nu, jusqu'ç ce qu'il s'écroula inanimé sur le sol, sans livrer son secret.

On nous emportan dans nos cellules respectives, cellules de 4 mètres sur 2 où logeaient de 7 à 10 hommes. Nous étions couverts de vermine : poux, punaises, galle infectée, sans que jamais nos bourreaux n'essayent de remédier à nos souffrances. Nous n'avions d'autre eau pour boire et nous nettoyer que celle que nous pouvions puiser dans les latrines. Et comme nous nous trouvions au deuxième étage, nous n'avions la pression d'eau que vers minuit pour boire.

Il nous était défendu de recevoir du linge, pour nous changer.

Nous n'étions ni rasés, ni cheveux coupés et vivions au milieu de toutes ces horreurs que sous la menace de la mitraillette.

Chaque fois que la porte de notre cellule s'ouvrait pour les besoins de nos geoliers, ils criaient : visage contre le mur! seule position qu'ils pouvaient tolérer. Au moindre geste, ils se précipitaient sur nous et nous rouaient de coups.

La nourriture consistait à un bout de pain infect, moisi, que les chiens auraient refusé. Une louche d'eau chaude qualifiée soupe, deux fois par jour et c'était tout. Et encore ils profitaient des moindres fautes pour nous enfermer au cachot où nous étions privés de nourriture, pendant cinq ou six jours. Ce n'était qu'au moment où ils voyaient que nous n'allions pas pouvoir supporter plus

B48564 .....

176

longtemps ces privations qu'ils nous remettaient en cellule.

J'étais "carte rouge" mais j'ai vu des jeunes gens de 17 à 20 ans "carte verte" c'est-à-dire réfractaires au travail forcé en Allemagne, qui apres deux mois de cette vie de cellule, étaient devenus tuberculeux ou pré-tuberculeux, malgré que nous, leurs aînés, nous leur laissions la moitié denotre infame nourriture. Nous n'avons vécu que grâce au colis que la Croix Rouge nous distribuait une fois par semaine. Le colis se composait de vingt biscuits, 19 morceaux de sucre, un peu de beurre et de confiture le dimanche ou de quelques quakers et pain d'épice le mercredi.

Aucune occasion n'a jamais échappé à nos bourreaux pour nous faire souffrir moralement et physiquement (Un des malheureux camarades, B... déporté en Allemagne, subit l'affreuse torture de la tenaille, qui consistait à êtrependu par les pouces au plafond les testicules prises dans cette sinistre tenaille qui écrasait jusqu'à ce que le patient s'évanouisse).

C'est dans cette souffrance que grandissait la Résistance et le désir de chacun de nous de redevenir libre et de faire connaitre au monde, l'infamie allemande, et de faire constater que du simple soldat à l'Officier supérieur, ces hommes, ces soldats allemands n'étaient que de vulgaires assassins.

Fait à MERIGNAC, le 11 Novembre 1944

LIEUTENANT R. BRETTES
Président de la Delegation Municipale
de Merignac.

Pour copie certifiée conforme
Le Délégué du Gouvernement provisoire
de la [illegible]
au Ministère Pub[illegible]
des Grands Crimes de guerre

Service de Recherche des Crimes
de Guerre Ennemis
Pour le Garde des Sceaux - Ministre
de la Justice
le Directeur du Cabinet,

MINISTERE DE LA JUSTICE

B 48565

H4485 - 0005

H4485 – 0006

PROCES-VERBAL D'AUDITION

L'an mil neuf cent quarante quatre et le seize Novembre, Nous GITARD Lieutenant Commandant la Prison Militaire de Bordeaux, avons reçu de M. MAUCOURANT, casernier, la déclaration suivante :

Je me nomme MAUCOURANT Charles; je suis né à Limoges le 16 Octobre 1901; je suis administrateur de la caserne Boudet et de la Prison Militaire à Bordeaux 188 Rue de Pessac. J'exerce mes fonctions sous les ordres de la Chefferie du Génie; ces fonctions m'appellent à parcourir constamment les batiments pour en assurer la conservation.

Avant d'être administrateur des batiments, j'étais chef magasinier au Parc Régional du Génie qui occupait alors les locaux de la Prison Militaire. C'est dire que je connais parfaitement, depuis très longtemps les moindres parties de la caserne et de la Prison.

Pendant l'occupation allemande mes fonctions n'ont pas été suspendues. La Chefferie du Génie s'était transformée en un Service Civil des Batiments, fonctionnant à Bordeaux 67 Rue du Commandant Arnoult et continuant, sur la demande des autorités allemandes, à assurer la garde et l'entretien des batiments militaires.

Je n'ai donc pas cessé de me rendre tous les jours sur les lieux et j'ai pu ainsi effectuer d'intéressantes constatations sur les actes des occupants.

La Prison Militaire avait été réaménagée par le Génie Français en Mai-Juin 1940 et le Parc du Génie avait été transféré rue François de Sourdis.

Dès le mois de Septembre 1940, les Allemands ont utilisé la Prison Militaire pour y incarcérer des civils français; la prison du Fort du Hâ regorgeait déjà de monde, par suite des arrestations massives opérées dès l'arrivée des Allemands. Les premiers incarcérés à la Prison Militaire étaient des hommes; pendant deux semaines environ ils ont été gardés par des surveillants civils du Fort du Hâ placés sous les ordres de gradés allemands, puis très rapidement un personnel militaire allemand a pris tous les services de la prison sous le commandement du Capitaine BICKEL

Quelques mois plus tard les Allemands ont fait murer toutes les ouvertures de l'ancien tribunal militaire et des pièces et logements attenants, de même que celle du batiment principal de la Caserne Boudet. Tout s'est alors trouvé transformé en prison, et l'effectif des détenus, parmi lesquels ont alors figuré des femmes, n'a pas cessé d'augmenter.

Au début, le traitement des détenus était dur et brutal et leur nourriture était insuffisante; mais aucune torture ne leur était infligée. Cette situation a duré jusqu'aux derniers mois de l'année 1943; à cette époque un changement subit est survenu à cet égard et j'ai été amené à constater les atrocités suivantes :

...../.....

B 48566

H4485 - 0007

1°.- La nourriture des détenus, qui avait toujours été insuffisante, s"est encore réduite; d'apres les déclarations que j'ai reçues de M. Norbert DISPERSYN, demeurant 105 Rue du Professeur Arnozan, Le Bouscat, (qui était chef cuisinier des Allemands,) ces derniers se livraient à un trafic éhonté, détournant les denrées destinées à l'alimentation des prisonniers et les vendant au marché noir. Ces denrées étaient transportées par un camionneur nommé ANTONIO, qui était au service de M. MARTINEZ, entrepreneur de transports rue Kléber à Bordeaux. Par suite de ces détournements, qui se faisaient au vu et au su des officiers, sans doute même avec leur complicité, l'alimentation des détenus ne comprenait plus que des soupes claires, du pain en boites et de l'eau.

2°- Les détenus restaient constamment enfermés; ils ne sortaient pas plus d'une fois tous les deux mois. Les Allemands avaient fait installer des W.C. et des lavabos à tous les étages pour n'avoir pas à laisser sortir les prisonniers.

Lorsqu'ils sortaient, ils étaient contraints de passer leur temps à faire du pas gymnastique dans la cour, très souvent en tenant les mains en l'air. Lorsque l'un d'eux tombait sous le poids de la fatigue ou de la faim, il était frappé violemment par les sous-officiers à coups de cravache ou à grands coups de pied et il devait reprendre le pas gymnastique. Lorsqu'il n'en pouvait plus, il était porté dans sa cellule et violemment battu.

3°- Par tous les temps, les détenus qui ne voulaient pas parler étaient immergés, tout vêtus, dans le lavoir de la cour de la prison et on leur plongeait la tête sous l'eau pour les forcer à parler. Ce traitement ne cessait que lorsque le détenu restait sans connaissance; on le ranimait alors et on l'incarcérait sans même lui donner de vêtements secs. Le même traitement recommençait le lendemain et les jours suivants, jusqu'aux aveux.

4°- Les Allemands ont fait transformer deux W.C. en cellules de punition. Dans ces cellules, de dimensions très étroites, ils ont placé un caillebotis en bois qui servait deplancher. Lorsqu"un détenu refusait de parler, il était mis aux fers et placé dans l'une de ces cellules. On avait soin, au préalable d'y verser del'eau en quantité suffisante pour que le niveau dépasse d'un centimètre environ le plancher du caillebottis lorsque le détenu s'y trouvait. Ce dernier avait ainsi les pieds dans l'eau et il ne pouvait se coucher à moins de s'allonger dans l'eau. Le séjour des détenus dans ces cellules de punition pouvait durer plusieurs jours.

Ces deux cellules existent toujours.

5°- A plusieurs reprises, ayant eu à m'introduire dans la chapelle de la prison, j'y ai remarqué la présence de madriers fixés au mur et supportant des crochets, de pedottes, de menottes spéciales, de sangles et d'autres instruments. Je ne les ai jamais vu utiliser.

Lorsque les Allemands ont été partis, ces divers instruments ont été remis au Commissaire divisionnaire CHIRON qui a dû

les déposer à l'Intendance de Police. Ils ont été reproduits en photographie par certains journaux locaux. J'ai alors appris qu'ils étaient utilisés pour torturer les Français détenus.

6° - Les sous-officiers surveillants et les soldats allemands portaient constamment une cravache en nerf de boeuf et je les ai vus souvent en frapper violemment les détenus au cours de leurs rares instants de sortie dans la cour.

7° - Dans la cour d'entrée de la Prison Militaire les Allemands avaient installé deux grands chiens dont la niche est encore visible. Ces chiens étaient lachés contre les détenus qui n'obéissaient pas assez vite.

Un jour, vers 11h30 du matin, j'ai vu les deux chiens que l'on dressait en les excitant contre un détenu Français amené dans cette cour. Ce détenu a été gravement mordu. J'ai dû me sauver pour éviter d'être aperçu et je n'ai pas su ce qu'il était advenu du malheureux mannequin vivant.

Le présent procès-verbal d'audition a été clos et signé les an, jour et mois ci-dessus indiqués.

Pour copie certifiée conforme
Le Délégué du Gouvernement provisoire
de la République Française
au Ministère Public près le Tribunal International
des Grands Criminels de Guerre

Service de Recherche des Crimes
de Guerre Ennemis
Pour le Garde des Sceaux -
Ministre de la Justice
le Directeur du Cabinet,

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

48568

H4485 – 0008

209

RAPPORT SUR LES ATROCITES COMMISES PAR LES ALLEMANDS ET LES

TORTURES SUBIES PAR LES PRISONNIERS

HERRERA - né le 28 Décembre 1906 à Bayonne. Domicile avant son arrestation : Villa Bel-Air, Ste Croix ; à Bayonne. Domicile actuel : Villa Bel-Horizon, St/ Etienne, BAYONNE.

Arrêté le 30 Avril 1942 à Bayonne et transféré au Fort du Hâ à BORDEAUX. Accusation : appartient à un groupe de Résistance.

Dès son arrivée au Fort du Hâ, il est mis au secret, incarcéré dans une cellule où ils lui laissent les menottes aux mains pendant deux jours, pour toute nourriture : 250 grs de pain et de l'eau; le matin du troisième jour on lui enleva les menottes et l'on corsa le menu d'une soupe une fois par jour.

Ce qu"on appelle les "interrogatoires" commencèrent le huitième jour de l'incarcération. Le premier interrogatoire fût seulement relatif à l'identité et aucun sévice ne fut exercé.

Huit jours après, nouvel interrogatoire rue de Budos, dans une salle spéciale. Deux officiers de S.S. y procedent. Ils veulent savoir si l"accusé connait telle ou telle personne. Celui-ci ayant répondu négativement, on le mit le torse nu, les mains derrière le dos tenues par des menottes. On le fit placer à genoux sur une planche triangulaire, et à chaque question rstée sans réponse, il recevait 50 coups de nerfs de boeuf. Les coups étaient appliqués en partant de la base du cou jusqu'au bas des reins. Lorsque la série des coups de nerf de boeuf fut terminée on le fit relever. Il reçut une grelle de coups de poing dans le visage et de coups de pieds dans les tibias. Reconduit dans son cachot on le laissa deux jours sans nourriture. Des interrogatoires se succéderent à une cadence de deux par semaine. Les autres jours étaient réservés aux autres nombreuses personnes impliquées dans la même affaire.

Elles étaient interrogées avec les mêmes procédés.

L'accusé a subi pendant plus de trois mois une vingtaine d'interrogatoires de ce genre; chaque jour les tortures devenaient plus cruelles; surtout qu'un des co-inculpés avait, sous la torture, laissé échapper quelques indications sur le compte d'HERRERA.

Au cours de l'avant dernier interrogatoire, HERRERA a reçu 500 coups de nerf de boeuf par série de 50, le tout dosé selon la force de résistance du patient. N'obtenant pas d'aveu, les allemands lui assénerent un violent coup de matraque en pleine figure et lui casserent deux bridges ainsi que plusieurs dents. Tombé sous la violence des coups et étant lié par les chevilles, on lui fit subir la torture des coups de nerf de boeuf sous la plante des pieds. Au dernier interrogatoire, des Officiers de la S.S. lui proposèrent de travailler pour le compte de la Gestapo comme

B 48569

.....

H4485 - 0009

178

indicateur. Sur un refus formel, les allemands s'acharnèrent sur lui appelant à la rescousse cinq ou six tortionnaires et tous frappaient à tour de rôle.

Pour le faire parlet et pour le décider à travailler pour la Gestapo, il fut amené au Bouscat et fut frappé avec une baguette d'acier et torturé à l'aide de longues aiguilles enfoncées sous les ongles. Presque tous les ongles tombèrent par la suite, des abcès s'étant formés.

Reconduit au Fort du Hâ dans son cachot complètement épuisé, il était incapable de puiser lui-même de l'eau dans les waters de sa cellule pour étancher sa soif, en ayant demandé à un gardien allemand, ce dernier, pour toute réponse, lui asséna un violent coup de pieds dans les côtes.

Jamais il n'a été soigné à la suite de ces tortures; il a même été torturé malgré une hernie qui s'était déclarée à la suite d'un violent coup de pieds.

N'ayant pas été condamné, faute de preuves, il fut laissé comme otage, dans une cellule pendant plus de huit mois encore, et sans jamais en sortir.

-:-:-:-:-:-:-

Pour copie certifiée conforme
Le Délégué du Gouvernement provisoire
de la République Française
au Ministère Public du Tribunal International
des Grands Criminels de guerre

Service de Recherche des Crimes
de Guerre Ennemis
pour le Garde des Sceaux
Ministre de la Justice
le Directeur du Cabinet,

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

B 48570

H4485 - 0010

TEMOIGNAGES DE JEAN HERRERA SUR LES TORTURES QU'IL A VU SUBIR

A DES PATRIOTES QUI ETAIENT SES COMPAGNONS AU FORT DU HA

GLIZE Raymond - demeurant au Boucau Basses Pyrénées), déporté, décédé des suites des coups et tortures subis.

Arrêté comme communiste, il fut interrogé par POINSOT, CELERIER, PENOT, LAFARGUE et TORNADO.

Pendant plus d'un mois a subi diverses tortures qui lui furent infligées parles policiers sus-nommés : coups de nerf de boeuf matraque, etc...

A eu 3 côtes enfoncées d'un coup de pied par CELERIER et une plaie à la base de la colonne vertébrale.

N'a jamais été soigné, GLIZE n'a jamais parlé ni dénoncé ses camarades; il a été déporté en Allemagne au Camp de Oranienborg où il est mort des suites des tortures qu'il a endurées.

Pour décider sa femme également arrêtée à parler, les tortionnaires l'obligeaient à assister derrière la porte aux interrogatoires de son mari. Madame GLIZE n'a jamais parlé. Elle a été déportée.

DUPONT Gilbert - de Carcenponson (Landes) agé de 18 ans.

Inculpé d'avoir participé à l'incendie de deux usines d'essence synthétique, sabotage dont il était bien l'auteur en effet, il a été interrogé par POINSOT, CELERIER, PENOT, LAFARGUE et TORNADO.

Pendant près d'un mois a subi d'innombrables tortures très dures, car certains de ses camarades torturés avaient donné quelques renseignements sur son compte.

Notamment a reçu 500 coups de nerf de boeuf dans une matinée. N'a jamais rien avoué, n'a jamais été soigné, a été déporté en forteresse, sa famille n'a jamais eu de ses nouvelles.

RIPTZ Stanis - Polonais agé de 20 ans.

Inculpé d'avoir fait partie d'un service de renseignements. Alors qu'il était en fuite avec un aviateur Anglais, il a été arrêté par les allemands à la frontière hispano-portugaise. D'abord emprisonné en Espagne par la Gestapo allemande, il a été torturé dans une prison espagnole, transféré au fort du Hâ, il a été interrogé par les S.S.

Torture habituelle : coups de nerf de boeuf, matraque, en outre, il a eu la plante des pieds grillée. Au retour de l'interrogatoire, le feldwebeld Bir connu de tous les prisonniers du Fort du Ha sous le sobriquet de "Boulôule" lui a fendu la tête d'un coup de

B 48571

...../.....

H4485 – 0011

H4485 - 0012

clef à mollette. A été soigné et trépané dans un hopital par les allemands et fusillé à sa guérison.

HAMPEL Stéphane - Alsacien âgé de 17 ans et demi. Arrêté à TOULOUSE pour la même affaire que RIPTZ

Il fut transféré au Fort du Hâ où il subit les mêmes tortures que son camarade. Condamné à 20 ans de forteresse par le tribunal militaire de BORDEAUX, condamné à mort par Von Stupnagel, exécuté un mois après sa condamnation.

CRASSAT - Inspecteur de Police (GAULLISTE) faisait partie d'un service de renseignements. Torturé par les S.S. a eu un bras cassé au cours d'un interrogatoire. N'a jamais été soigné.

A été condamné à mort et fusillé en 1942.

ITEY - Employé des Postes.
Faisait partie du Front National.

Arrêté et torturé par les S.S. à BORDEAUX, a été condamné pour détention d'armes, et activité dans un service de renseignements, fusillé en Juillet 1942.

Au Tribunal, à l'issue du procès, ses cheveux sont devenus entièrement blancs en une demi-heure de temps.

JACOB René - 53 ans (Gaulliste).

Arrêté en 1942 n'a pas été torturé personnellement car les preuves relevées contre lui étaient trop accablantes. Son fils a été fusillé sous ses yeux (Ce fils agé de 26 ans arrêté comme Gaulliste hébergeait un Anglais chez lui).

JACOB a été fusillé une demi-heure après son fils.

GIRAUD Louis - Photographe à Bordeaux avait truqué pour le ridiculiser, une photo d'Hitler. Malgré une grave infirmité et une santé délicate, la Gestapo l'a torturé comme les autres. Condamné à 20 ans de forteresse, a été déporté en Allemagne en Septembre 1942.

RIFFAUT Marcel - avait été dénoncé comme détenteur d'armes, cependant les allemands ne purent en trouver chez lui.

Malgré son age (60 ans) et son très mauvais état de santé, il a été torturé dans les caves du Bouscat, ensuite il est resté huit mois en cellule du Fort du Hâ.

B 48572

Condamné à mort, gracié par la suite, faute de preuves, serait mort par suite des mauvais traitements subis.

181

COMMANDANT GRANDIER - 65 ans, Chef d'un réseau de renseignements de la région Bordelaise.

A été arrêté par la police Française, il fut interné au Camp de Mérignac et renvoyé à la Gestapo en fin 1943.

Grand blessé de la guerre 1914-1918 il avait déjà eu une jambe cassée, Au cours des tortures que les allemands lui firent subir, ils lui déclarèrent que lui ayant cassé une jambe en 1914 ils allaient lui casser l'autre s'il ne parlait pas. Ce qu'ils firent.

Les Allemands lui firent une piqure pour affaiblir la résistance des centres nerveux pour le faire parler. Condamné à mort bien qu'il fut devenu à moitié fou, on ne sait ce qu'il est devenu.

TEXIER - Front National.

Arrêté par les Allemands en 1941 et devenu fou à la suite des tortures subies. Dans une crise il s'est fracturé le crâne dans sa cellule; baignant dans une marre de sang, il a été enlevé par les allemands et on ne sut jamais ce qu'il est devenu.

LAGUARRIGUE - Garagiste de la région Bordelaise. (Front National) 28 ans.

Avait été trouvé porteur d'une liste de collaborateurs qu'il devait faire passer au service de renseignements, et d'une photo du Général DE GAULLE.

Torturé par les Allemands, au retour de son interrogatoire était entièrement défiguré, laissé sans soins comme les autres, a été fusillé en Juillet 1942.

Pour copie certifiée conforme

Le Délégué du Gouvernement provisoire
Française
au Ministère [illegible] International
des Grands Criminels de guerre

Service de Recherche des Crimes
de Guerre Ennemis
pour le Garde des Sceaux,
Ministre de la Justice
le Directeur du Cabinet

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

B 48573

H4485 - 0013

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL des GRANDS CRIMINELS de GUERRE - NUREMBERG
MINISTÈRE PUBLIC
DÉLÉGATION FRANÇAISE

H-4485

copie certifiée conforme à l'original

DOC. R.F. N° 306
306

Filed Jan 25, 1946

B 48561

F-5561 RF 306

H4485 – 0014

H4485 – 0015

12. Pages

F-561 RF 306

H4485 – 0016

8927